

Heritage en vue d une succession inconnue

Par VISE, le 13/02/2010 à 12:24

Bonjour,

J AI RECU D UNE ETUDE DE GENEALOGIQUE UNE DEMANDE D ACCORD POUR UNE SUCCESSION

POUVEZ VOUS ME REPONDRE CAR L ETUDE ET MON NOTAIRE NE VEULENT PAS ME DONNER LE NOM DU DEFUNT

JE CRAINS QUILY A DES DETTES MAIS LON ME DIT QUE SI ON NOUS RECHERCHE CEST QUILY A DE LARGENT EST CE VRAI

COMBIEN DE JOURS AVONS NOUS POUR REPONDRE

Y A T IL UN DELAI DE RETRACTION UNE FOIS LA CONVENTION SIGNEE

QU ELLE EST LE POURCENTAGE DES FRAIS DE CE GENEALOGISTE

ET EST CE POSSIBLE QUE CE DERNIER NOUS DEMANDE DE REGLER CES FRAIS AU CAS OU IL N Y AURA PAS ASSEZ D ARGENT DANS LA SUCCESSION

MERCI DE M AIDER DANS MA DEMARCHE

EST CE QUE JE PRENDS UN RISQUE DE DONNER MON ACCORD CORDIALEMENT